



REGLES RELATIVES A L'ORDRE D'INSERTION:

Tout achat d'espace publicitaire sur un site Internet commercialisé par NEGOCOM Atlantique fait l'objet d'un Ordre d'Insertion papier ou électronique adressé à l'Annonceur en réponse à la demande de réservation d'espace publicitaire de ce dernier.

L'insertion souscrite est valable un an à la date de mise en ligne par l'Editeur, sans tacite reconduction.

Elle n'est définitivement validée et mise en ligne qu'après réception par NEGOCOM Atlantique de l'Ordre d'Insertion validé.

Une insertion validée et acceptée ne pourra en aucun cas être annulée par la suite par l'annonceur.

Si l'annonceur souhaite changer de formule de Référencement au cours de l'année, il doit contacter l'Editeur via notre service client au: 05 53 03 99 02, ou bien le commercial de son secteur d'activité.

L'annonceur a en outre la possibilité de modifier le contenu textuel de son insertion autant de fois qu'il le souhaite au cours de l'année via son espace client.

Toute modification du contenu photo devra par contre être adressée exclusivement par mail aux services graphiques de NEGOCOM Atlantique.

REGLES RELATIVES AUX DONNEES PERSONNELLES DE L'ANNONCEUR

Les données personnelles collectées par la SARL NEGOCOM Atlantique lors de la signature des Ordres d'insertion sont nécessaires à la création du compte client de l'annonceur. Elles pourront faire l'objet d'un traitement informatisé dans le cadre de la connaissance du client à des fins professionnelles et seront conservées pour une durée correspondant à la durée de la relation contractuelle.

Le client peut à tout moment avoir accès aux informations le concernant, en demander l'extraction, dans les conditions prévues par la loi, afin de les modifier, afin de demander la restriction de leur utilisation, ou encore de les supprimer.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGDP) chaque annonceur pourra exercer ses droits en contactant le délégué à la protection des données de la SARL NEGOCOM Atlantique, Monsieur Frédéric LARZINIÈRE, en lui adressant un courrier électronique à [**manager@negocom-atlantique.com**](mailto:manager@negocom-atlantique.com) ou en lui envoyant un courrier par lettre simple à l'adresse:

*SARL NEGOCOM ATLANTIQUE
Lieu dit Sourbarie
24750 CHAMPCEVINEL*

REGLES RELATIVES AU CONTENU DES REFERENCEMENTS ET BANNIERES PUBLICITAIRES:

De par sa vocation commerciale à promouvoir sa région, le site met en ligne des insertions publicitaires sous forme de bannières dont sont seuls responsables quant à leur contenu vis-à-vis des tiers les annonceurs eux-mêmes.

Il en va de même pour les insertions sous forme de référencement photo, textes et liens web, dans les chapitres dont le contenu est fourni par les annonceurs qui en sont responsables à ce titre vis-à-vis des tiers qui en prendront connaissance.

AINSI L'ANNONCEUR DEVRA S'ASSURER :

- que le Message Publicitaire soit honnête, loyal et correct.

- que le contenu du Message Publicitaire ou du référencement ne soit pas susceptible de nuire à l'image de marque de NEGOCOM Atlantique ni de mettre en cause sa responsabilité à quelque titre que ce soit.

- que la diffusion du contenu de sa bannière publicitaire ou de son référencement, faite sous sa seule et entière responsabilité, n'aille pas à l'encontre des droits des tiers.

- qu'il est titulaire de l'intégralité des droits nécessaires à l'exploitation du Message Publicitaire sous forme de bannière ou référencement sur nos guides, des droits de reproduction, d'adaptation, de diffusion et de représentation, et plus généralement de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle liés aux photos, images, textes, vidéos et autres éléments de création constitutifs de son Message Publicitaire ainsi que des droits de la personne et notamment les droits à l'image et au respect de la vie privée.

REGLES RELATIVES AU CONTENU DU SITE WEB DE L'ANNONCEUR:

L'Annonceur s'engage à ce que le contenu du site Web auquel il est possible d'accéder par clic sur l'URL de destination depuis la bannière publicitaire ou le référencement qu'il a souscrit au sein du guide soit en relation directe avec le contenu publicitaire de cet espace.

L'Annonceur s'engage en outre à ce que le site accessible par clic sur l'URL de destination soit en conformité avec toutes les règles légales en vigueur.

L'Annonceur sera seul gestionnaire des demandes éventuellement adressées par les internautes suite au clic sur l'URL de destination à partir de nos guides. L'Annonceur sera responsable de toutes demandes et litiges éventuels avec les internautes, notamment ceux liés à ses engagements contractuels et au contenu de ses offres.

Il est clair que toute opération commerciale éventuellement effectuée par l'internaute sur le site Web de l'annonceur via un clic venant de son espace publicitaire sur nos guides est sous sa seule responsabilité légale, et déclarative.

REGLES RELATIVES A LA MISE EN LIGNE ET FACTURATION:

Les Ordres d'Insertion sont facturés dans les 15 jours suivant l'achat sur la base du tarif HT en vigueur disponible en ligne sur l'ensemble de nos sites web, ou validé avec le commercial via l'Ordre d'Insertion papier ou électronique.

Les factures sont exigibles dès leur émission. Elles sont payables en euros par virement ou chèque.

Le tarif de l'insertion comprend une mise en ligne de celle-ci au bout d'une période maximale de 15 jours après signature de l'ordre par le client.

Le tarif comprend les frais techniques de réalisation de la première insertion publicitaire, hors frais de création spécifiques.

Le client doit fournir dans un délai d'un mois aux équipes de production les éléments nécessaires à la réalisation de son insertion publicitaire, ou informer la société, ou le commercial avec lequel il est en contact, du moyen de les récupérer.

Aucun refus de règlement ne pourra donc être justifié si les éléments constitutifs de l'insertion publicitaire du client ne sont pas transmis dans un délai d'un mois suite à la date de commande figurant sur l'ordre d'insertion préalablement signé.

Aucune indemnité ne pourra non plus être réclamée par le client si un retard de mise en ligne fait suite à un retard de livraison des éléments techniques nécessaires à la réalisation de l'insertion publicitaire de ce dernier.

Dans le cas où un emplacement publicitaire réservé via l'Ordre d'Insertion ne pourrait être respecté, NEGOCOM Atlantique fera le nécessaire pour mettre à la disposition de l'Annonceur un autre emplacement de valeur équivalente.

EXONERATION DE RESPONSABILITE:

La responsabilité de NEGOCOM Atlantique ne saurait être engagée en cas de rupture de visibilité momentanée due à un dysfonctionnement

ou un encombrement du réseau Internet, ou à un dysfonctionnement des serveurs, qui sont assimilés à des cas de force majeure.

NEGOCOM Atlantique ne peut garantir que des annonceurs concurrents ne soient pas présents sur des emplacements voisins pendant une même période, cependant, NEGOCOM Atlantique fera tout pour garantir à chaque annonceur une visibilité en adéquation avec sa commande.

